

(1)

(N^o 25.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1877-1878.

Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1878.

(Voir les N^{os} 92 et 148 de la Chambre des Représentants, session 1876-1877.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1878, à la somme de quatre millions cinq cent dix mille trois cent trois francs (4,510,303 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 20 décembre 1877.

Les Secrétaires,

(Signé) PETY DE THOZÉE.

A. LESCARTS.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) THIBAUT.

Budget des Dotations pour l'exercice 1878.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE PREMIER.			
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,500,000 »	»	3,500,000 »
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 »	»	
	CHAPITRE II.			
3	Sénat	60,000 »	30,000 »	90,000 »
	CHAPITRE III.			
4	Chambre des Représentants	700,528 »	2,500 »	702,828 »
	CHAPITRE IV.			
	COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour	70,750 »	»	217,475 »
6	— du personnel des bureaux	125,525 »	»	
7	Matériel et dépenses diverses	20,000 »	»	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,200 »	»	
	TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . fr.	4,477,803 »	32,500 »	4,510,303 »